

Image not found or type unknown



Suspension contrat de travail

Par **Gorka**, le **11/04/2011** à **14:05**

Bonjour,
Un avenant au contrat de travail a été signé pour suspension de contrat (de 2 à 3 mois) pour cause hospitalisation. Cet avenant a été signé par l'employeur et la salariée (aide à domicile). Bien que ce document soit établi par le CCAS, il est remis en cause par ce dernier..!!?? Dans la mesure où il est signé avec accord express des 2 parties peut-il être entâché d'irrégularité? merci de votre avis.Cordialement
Gorka